

CIRCULAIRE aux

**Employeurs du canton de Fribourg
affiliés à la Caisse ALFA**

La Chaux-de-Fonds, décembre 2024

**CANTON DE FRIBOURG -
Modifications dès le 1^{er} janvier 2025**

Mesdames,
Messieurs,

Pour financer les montants des contributions au fonds en faveur de la formation professionnelle et les structures d'accueil extrafamilial de jour (0.08%), ainsi qu'au fonds de surcompensation et du versement des allocations légales supérieures par rapport aux allocations statutaires et, compte tenu de l'évolution du "compte spécial Fribourg", le Comité de direction a décidé de diminuer pour 2025 le taux de cotisation spécial de 0.75% à **0.50%**.

Cette cotisation de 0.50% s'ajoutant au taux de cotisation global de 2.45%, celui-ci est diminué pour le canton de Fribourg de 3.20% à :

2.95% dès le 1^{er} janvier 2025

D'ores et déjà, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**

L'Administrateur

Christian von Sury